REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt et un, le **27 Septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin,

Nombre de Conseillers

sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à

32

MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND,

Nombre de votants : M. VERMOREL.

32

**ABSENTS:** 

Date de convocation :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée a donné pouvoir à Michèle GRENET

21 septembre 2021

1er octobre 2021

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Date d'affichage:

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20210927-DELIB210919-DE Date de télétransmission : 30/09/2021 Date de réception préfecture : 30/09/2021



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

#### **OUESTION N° 19**

**OBJET**: 59 avenue de Clermont: mise à disposition temporaire de locaux à l'Hôpital de Riom

**RAPPORTEUR: Anne VEYLAND** 

Question étudiée par la commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.

Aux fins de gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Centre hospitalier Guy Thomas met en place et organise le fonctionnement, sur le territoire de la Commune de Riom, un centre de vaccination en dehors de l'établissement hospitalier.

Afin de l'accompagner dans cette mission, la Commune de Riom lui délivre une autorisation d'occuper gratuitement une partie des locaux nouvellement acquis sis 59 avenue de Clermont (ancien Lidl, parcelle BP n°78) affectant temporairement ceux-ci à cette mission de service public.

Elle autorise le Centre hospitalier à occuper approximativement 600 m² pour les besoins du centre de vaccination, dont les modalités d'occupation sont définies dans la convention jointe en annexe à la présente délibération. Cette autorisation sera renouvelée tacitement chaque mois et cessera quand la situation sanitaire ne nécessitera plus ces mesures.

### Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la mise à disposition temporaire à l'Hôpital de Riom les locaux au 59 avenue de Clermont, selon les modalités de la convention d'occupation jointe à la présente délibération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20210927-DELIB210919-DE Date de télétransmission : 30/09/2021 Date de réception préfecture : 30/09/2021

